



## Centre européen de formation résiliation de contrat refusée

Par **lapi**, le **13/11/2013** à **11:42**

Bonjour, étant engagée dans une formation d'avs dans le centre européen de formation depuis bientôt 2 ans et ayant avec le temps changé mes projets, je voulais arrêter ma formation parce que je pars à l'étranger pendant une période de 1 ans. Or comme je m'y attendais cela a été refusé par le centre qui m'a clairement stipulé que la résiliation de contrat se faisait dans un délai maximum de 3 mois. J'explique qu'étant donné la situation je ne pourrais étudier. J'ai l'intention de faire un courrier avec un justificatif de mon départ. Il est signalé que, hormis une maladie, on ne peut arrêter le contrat mais lorsque l'on part à l'étranger cela peut être très bien considéré comme un cas de force majeure!? De plus étant beaucoup prise par le boulot, je n'ai pas travaillé pendant plusieurs mois mais les 76€ chaque mois continuaient à être soutirés (évidemment), par contre ils ne se soucient pas de ne pas recevoir de devoirs pendant plusieurs temps...! Comme quoi y a bien que le fric qui les intéresse.

Quelqu'un a-t-il déjà été dans ma situation? A part faire un courrier et bloquer les prélèvements, que puis-je faire?

Et est-ce que quelqu'un sait combien de temps est la durée de cette formation?

Merci d'avance!!!

Par **aguesseau**, le **13/11/2013** à **13:08**

bjr,

malheureusement vous avez signé un contrat et ce sont les conditions prévues au contrat qui

doivent s'appliquer.

le fait de partir à l'étranger (sans doute volontaire) n'est absolument pas un cas de force majeure.

proposez de reprendre votre formation à votre retour.

cdt